



COMMISSION REGIONALE DES DELEGUES ET SECURITE

PROCES-VERBAL N°3

Le 08 décembre 2022

Siège de la Ligue

Lisieux

Présents : M. Roger Desheulles, président
MM. Yliés Daoudi, Denis Lansel, Raymond Laugerotte

Assistent : M. Roger Velot, Mme Ophélie Dreux, M. Léo Rivière,

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

Roger DESHEULLES accueille chaleureusement Mme DREUX qui rejoint le pôle compétitions et lui souhaite tout le succès dans cette affectation.

Il rend un hommage à Mme Sylvie MARCHAIS pour toutes les années passées dans ce service et le plaisir que tous ceux qui l'ont côtoyée ont eu à travailler avec elle.

Il est conseillé à tous d'utiliser l'adresse competition@normandie.fff.fr comme point d'entrée unique des relations des délégués et membres de la commission avec le service.

1- DESIGNATIONS

Les trois désignateurs effectuent, comme convenu, à tour de rôle leur mission et assurent le week-end la permanence mise en place.

Une rencontre de Régional 1 – Groupe B du 04 décembre 2022 n'a pas pu être couverte (CMS OISSEL – Stade SOTTEVILLAIS CC), l'indisponibilité survenue le dimanche à 10H00 pour un match à 13H00 n'ayant pas été signalée à la permanence. Un rappel des règles de fonctionnement sera de nouveau adressé à l'ensemble des délégués.

Moins de doublures que la saison passée, résultat du recrutement opéré.

Philippe Guerrier assure, comme convenu lors de la réunion précédente, les désignations de M. Corentin Gallot (rencontres de championnat U18).

Vu la mission d'accompagnement et l'analyse des rapports, la Commission décide de confier, dans un premier temps, des rencontres de Régional 1 à M. Gallot. Félicitations.



2- VISIOCONFERENCE COMMISSION FEDERALE – RESPONSABLES DES STRUCTURES REGIONALES

Le 18 octobre, le Président a représenté la Commission Régionale à une visio-conférence diligentée par la Commission Fédérale des Délégués Nationaux.

A retenir de celle-ci la gestion la saison prochaine du National 3 et de la D3 Féminine par la Commission Fédérale.

Ce transfert aboutira à sept désignations en moins les week-ends de championnat (N3)

A contrario, il est vraisemblable que la Commission Fédérale demandera à la Ligue de lui fournir deux délégués.

Les slides afférents à la tenue de cette visio-conférence seront envoyés à tous les délégués.

3- CANDIDATURES AU TITRE DE DELEGUE FEDERAL :

Pour anticiper toute demande de la Fédération (Cf. ci-dessus), le Président a envoyé une circulaire aux délégués régionaux pour procéder au récolement des candidatures, rappelant les règles :

- Moins de 55 ans au 01 juillet 2023
- Très grande disponibilité
- Qualité rédactionnelle

Sept délégués se sont déclarés intéressés.

Prenant en compte les critères ci-dessus définis, la Commission retient les candidatures de MM. Patrick Binet, Eric Feron et Romain Lavidière.

Est agréée, au titre de la féminisation - axe majeur de la FFF - celle de Mme Nathalie Suze.

Ces quatre personnes feront l'objet de deux accompagnements et à l'issue de ceux-ci, les candidats seront classés par la Commission, permettant de répondre alors à une éventuelle demande fédérale.

Les trois délégués non retenus feront l'objet d'un entretien diligenté par le Président.

4- CANDIDATURES AU TITRE DE DELEGUE REGIONAL :

Suite à la mise en ligne de la vidéo appelant à candidature se sont manifestés :

- Pour le Calvados :
 - M. Thomas Guiselin
- Pour l'Eure :
 - M. Stéphane Boine
 - M. David Honoré
- Pour la Manche :
 - M. Didier Paris
- Pour la Seine-Maritime :
 - Mme Charlotte Pesquet
 - M. Patrice Dudout
 - M. Thierry Lesage
 - M. Romain Nevellino
 - M. Thomas Niemier

Les dossiers seront envoyés aux présidents de chaque District leur demandant un avis.

La sélection aura lieu sur une journée au siège de la Ligue et ce le 28 février 2023.

Celle-ci comprendra :

- Un entretien censé vérifier les critères de motivation et de disponibilité
- Une épreuve écrite destinée à vérifier la capacité rédactionnelle

Le jury pour l'entretien sera composé de MM. Patrick Baillard, Ylies Daoudi, Raymond Laugerotte et Denis Lansel.

Le volet écrit sera confié au président et à M. Roger Velot.



5- ACCOMPAGNEMENTS

Roger Desheulles et Roger Velot ont effectué sept missions de conseil auprès de MM. Dominique Charondière, Eric Feron, Corentin Gallot, Marcel Gastebois, Steve Houssay, Romain Lavidière et Romuald Vasselin.

A la reprise de la compétition, conformément aux dispositions stipulées au paragraphe 3 ci-dessus, Mme Nathalie Suze et MM. Patrick Binet, Eric Feron et Romain Lavidière seront accompagnés.

6- COURRIERS :

Mail de M. Romuald Vasselin du 07 septembre 2022 sollicitant une désignation préférentielle pour faire plaisir à son fils. La satisfaction lui sera donnée.

Mail de M. Thomas Niemier en date du 26 septembre 2022 faisant part de sa candidature. La Commission estimant de M. Niemier a purgé sa sanction, décide d'agréer sa candidature qui sera, bien-entendu, soumise au jury de sélection.

Appel téléphonique de M. Hervé Pautret en date du 17 octobre 2022 souhaitant un ciblage géographique de ses désignations jusqu'au 31 décembre 2022.

Au vu de la motivation, la Commission donne suite et souhaite à Hervé beaucoup de courage pendant cette période.

Mail de M. Romuald Vasselin en date du 25 octobre 2022, s'interrogeant sur une revalorisation des indemnités kilométriques.

Le président a répondu que ce point était en cours d'étude par le Comité de Direction.

Courrier de M. Steve Houssaye en date du 29 octobre 2022 demandant le ressenti de la Commission quant à l'accomplissement de sa mission.

Le Président lui a répondu téléphoniquement.

Courrier de M. Manuel Roussel en date du 24 novembre 2022 informant de son arrêt, préférant l'arbitrage.

La Commission remercie M. Roussel pour le sérieux dans le court temps où il a œuvré parmi les délégués, lui souhaitant un fructueux retour dans son corps initial.

Le Président,



Roger DESHEULLES

